



"Les Jeunes Talents " saison 15"

REGLEMENT saison 2023/ 2024

Article 1

Ouvert à tous les chanteurs amateurs âgés de 8 à 29 ans, auteur, compositeur, interprete. Il s'agit pour les jeunes sélectionnés, d'être accompagnés dans le cadre d'un parcours artistique qui les conduira à se produire sur plusieurs scènes durant les périodes de vacances scolaires.

Les jeunes talents seront accompagnés par les musiciens de studio ampères records, de Stephane Solo, lors des concerts. Il se peut en fonction du format de chanter avec une clef USB.

- Le matin de 9H30 à 12H00 (**merci de venir 20-30 min avant votre heure de passage**)
- L'après – midi de 14H 00 à 19H00

**Le jeudi 26 Octobre 2022 au carré Public centre ville,
6 rue jules roland à Albi**

Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale avec les signatures des parents ou des tuteurs.

Article 2

Les candidatures sont ouvertes à tous, y compris ceux qui ont déjà été sélectionnées, jusqu'a la limite d'âge fixée à 17 ans.

Il s'agit en effet de donner toutes les chances aux nouveaux candidats et permettre aux plus jeunes d'entre eux de les accompagner artistiquement sur les différentes scènes albigeoise

Article 3

Les candidats doivent faire parvenir :

- La fiche d'inscription avec photo ainsi que le titre et l'auteur avant le **25 octobre 2023**
- Venir avec une bande sonore sur support USB le jour J.
- Préciser, si le candidat est accompagné d'un musicien et ou d'un instrument.

Article 4

Le comité de sélection sera particulièrement attentif aux notions de respect de l'autre et à la promotion du "vivre ensemble" dans les productions.

Article 5

*Les dossiers d'inscriptions devront être retirés à **l'accueil du Carré Public centre ville**
6 rue Jules Roland 81 000 Albi ou à imprimer sur site internet de la ville d'Albi ou bien sur
la page facebook " Albi s'engage pour sa jeunesse"*

À partir du 13 septembre 2023

Article 6 : Programmation

*Accompagnement musical : chaque candidat sera accompagné d'une bande son fournie par ses soins. (**sans voix dessus**).*

Chaque participant présentera au maximum une chanson de son choix après validation du comité de sélection.

Le jury se réserve le droit de demander d'entendre un autre titre.

L'organisateur se réserve le droit de changer la programmation en fonction du nombre de candidat.

Article 6 : Confidentialité

L'organisateur du casting, et des différentes étapes de la programmation sont la propriété de la ville d'Albi.

Toute communication et diffusion d'information doivent rester confidentielles sans l'accord préalable de la ville d'Albi.

Article 8 : Composition du Jury

*Le comité de sélection est composé d'un jury et pourra retenir jusqu' à **15 candidats** maximum .*

Pour la participation au concert du 100% live, le concert se déroulera durant le mois de Décembre en fonction des règles sanitaires en vigueur et des accords préfectoraux .

***Direction jeunesse-et Centre de Loisirs de la ville d'Albi
6 rue Jules Rolland 81 000 Albi***